

APPEL À PROJETS GÉNÉRAL

PRINTEMPS 2017

Date d'ouverture de l'appel à projets : 2 mai 2017

Date limite de dépôt des demandes de subvention : 20 juin 2017

Décision de la Fondation : Novembre 2017

En fonction du nombre de dossiers reçus, le Comité Exécutif de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici se réserve le droit de reporter l'examen de certains dossiers au premier trimestre 2018.

Contexte

Partout dans le monde, les femmes sont les premières victimes des inégalités, des injustices et des violences :

- Plus d'une femme sur trois sera confrontée à la violence physique ou sexuelle au cours de son existence.
- Le mariage précoce concerne chaque année plus de 14 millions de jeunes filles, soit 39 000 par jour.
- Les femmes et les filles représentent 80 % des 2,5 millions de personnes exploitées chaque année à travers le monde.
- 70% des personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour sont des femmes.
- Sur les 774 millions d'adultes analphabètes, les deux tiers sont des femmes.

Pourtant, les femmes sont des acteurs clés du développement, et leur autonomisation bénéficie à toutes et tous. Agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est favoriser la prospérité économique et la stabilité politique à travers le monde, et contribuer à l'émergence d'une société meilleure et plus juste.

Face à ces enjeux, le Groupe RAJA a créé en 2006, à l'initiative de Danièle Kapel-Marcovici, et sous égide de la Fondation de France, la Fondation RAJA-Danièle Marcovici, qui a fait de l'émancipation et de l'amélioration des conditions de vie des femmes, en France et dans le monde, sa priorité.

En Mai 2017, elle lance un appel à projets pour soutenir financièrement en 2017 (et/ou en 2018) des projets associatifs en faveur de l'amélioration des droits et des conditions de vie des femmes.

Quels sont les projets ciblés par l'appel à projets ?

A travers cet appel à projets, la Fondation RAJA-Danièle Marcovici souhaite apporter un appui financier à des projets, portés par des associations françaises, qui visent à **favoriser l'émancipation des femmes, l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, et l'amélioration des conditions de vie des femmes.**

Ces projets pourront se dérouler **en France ou à l'étranger**, et devront **s'inscrire dans l'un des trois axes d'intervention thématiques** de la Fondation suivants :

- **Droits des femmes et Lutte contre les violences faites aux femmes** : *La Fondation apporte son soutien à des projets visant à défendre les droits des femmes et des jeunes filles, partout où ils sont menacés, et pour lutter à leurs côtés contre les inégalités, les injustices et les violences qu'elles subissent.*
- **Education et Action sociale** : *Afin de faciliter l'insertion sociale des femmes en difficulté, la Fondation soutient des projets visant à faciliter l'accès des femmes et des filles aux services de base, à favoriser leur éducation, et toute autre action permettant de réduire les inégalités et l'exclusion dont elles sont victimes.*
- **Formation et Insertion professionnelle** : *La Fondation appuie des projets qui donnent aux femmes en situation de précarité les moyens d'avoir accès à une formation professionnelle et de renforcer leurs compétences, d'accéder à un emploi, ou encore de lancer et développer des activités permettant d'améliorer leurs revenus.*

La Fondation soutient particulièrement :

- Les projets visant à soutenir la défense des droits des femmes réfugiées/migrantes, à lutter contre les violences qu'elles subissent, et à favoriser leur intégration socio-professionnelle.
- Les projets visant à promouvoir l'autonomie des femmes et à soutenir leurs actions en faveur de la protection de l'environnement et de la lutte contre le dérèglement climatique (agriculture durable, gestion des ressources naturelles, gestion des déchets, production d'énergies renouvelables).

Qui peut répondre à l'appel à projets ?

L'appel à projets est ouvert à tout **organisme français à but non lucratif** (association,...), possédant une **expérience avérée** dans le domaine concerné par le projet, ayant déjà mené des actions similaires et obtenu des résultats positifs et concrets, et justifiant d'une bonne connaissance du contexte et d'un bon ancrage local.

Les projets portés par des organismes à but non lucratif étrangers, des individus ou des organismes à but lucratif ne sont pas éligibles aux subventions de la Fondation.

Critères de sélection

La Fondation examinera et présélectionnera les projets au regard des critères suivants :

Critères d'éligibilité :

- Le dossier doit être complet et correctement rempli.
- Le projet doit contribuer à l'émancipation des femmes et des filles, à l'amélioration de leurs conditions de vie, à la promotion de l'égalité des droits.
- Il doit s'inscrire dans **un des trois axes d'intervention de la Fondation** :
 - Droits des femmes et Lutte contre les violences faites aux femmes
 - Formation et Insertion professionnelle
 - Éducation et Action sociale
- Il doit être porté par un **organisme français à but non lucratif**

- Il doit être **consacré exclusivement à un public féminin** et s'inscrire dans une démarche participative qui implique les bénéficiaires.
- La demande peut porter sur la totalité d'un projet, en cours ou nouveau, ou d'un volet bien spécifique d'un programme plus vaste, en cours ou nouveau. Le projet devra démarrer avant le 30 juin 2018. Il peut avoir démarré avant le dépôt de dossier mais la majorité des activités et des dépenses devront être engagées à compter de la décision de soutien de la Fondation.
- Un seul dossier peut être déposé auprès de la Fondation par organisation et par an (hors Prix organisés par la Fondation). Les organisations déjà soutenues par la Fondation RAJA-Danièle Marcovici (projet actuellement en cours de réalisation) ne peuvent pas déposer une nouvelle demande.
- Un projet déjà soumis à la Fondation et refusé ne peut pas être à nouveau présenté.

Critères de qualité :

- **Pertinence du projet :**

Le projet répond à une problématique clairement identifiée grâce à un diagnostic pertinent du contexte, comprenant notamment une étude approfondie des besoins locaux et des dispositifs déjà existants. Le porteur de projet doit justifier du caractère prioritaire de l'action et de l'adéquation de la stratégie d'intervention par rapport au diagnostic. Le projet est en adéquation avec les objectifs de la Fondation.

- **Qualité du plan d'action :**

Le projet est précis, structuré, réaliste et présente des objectifs et des résultats attendus précisément définis. Le porteur de projet doit justifier de l'adéquation du planning et des moyens (humains, logistiques, matériels,...) mobilisés dans la mise en œuvre du projet.

- **Identification et implication des bénéficiaires :**

Les bénéficiaires du projet sont clairement identifiés. Leur implication dans le diagnostic, la définition, la mise en œuvre et le suivi des activités doit être clairement démontrée.

- **Suivi-évaluation du projet :**

Il doit faire l'objet d'un suivi rigoureux et régulier, d'une évaluation, et idéalement d'une démarche de capitalisation permettant de diffuser et valoriser ses enseignements.

- **Impact et pérennité :**

Le projet doit permettre de répondre aux besoins des bénéficiaires, et plus spécifiquement, de contribuer à l'amélioration des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Son impact doit être direct et concret pour les bénéficiaires. Le projet doit s'inscrire dans la durée et être fondé sur un modèle favorisant la viabilité économique et la pérennité des activités et des impacts. Son potentiel de développement dans la durée et/ou d'extension et/ou de reproductivité doit être démontré.

- **Capacité du porteur de projet (et de son éventuel partenaire local)**

Le porteur de projet (et son éventuel partenaire local) doit démontrer son expérience et/ou ses compétences dans le champ d'intervention du projet, ainsi que sa capacité (technique, opérationnelle, financière,...) à le mener à bien.

- **Cohérence du budget et du montage financier**

Le budget estimatif doit être cohérent par rapport au plan d'action. Le montage financier est réaliste, ainsi que le plan de financement, qui doit mentionner les autres partenaires financiers sollicités et/ou acquis, ainsi que la part d'autofinancement prévue.

Procédure de sélection des projets

La sélection des projets s'effectue en plusieurs phases :

- **Phase 1 : Démarches préalables**

Les porteurs de projet sont d'abord invités à s'assurer de l'éligibilité de leur demande vis-à-vis des **critères de sélection** présentés ci-dessus.

Le dépôt des demandes de subvention se fait entièrement en ligne. **Les projets envoyés par courrier ou par mail ne seront pas examinés.**

Avant de pouvoir déposer un dossier, les porteurs de projets doivent au préalable créer un **compte utilisateur** à l'adresse suivante : <http://projets.fondation-raja-marcovici.com/fr/>

Le compte utilisateur peut être créé à tout moment, qu'un appel à projets soit en cours ou non.

- **Phase 2 : Dépôt et examen des formulaires de demande de subvention**

Après avoir créé leur **compte utilisateur**, les porteurs de projet sont invités à compléter en ligne le **formulaire de demande de subvention de l'appel à projet général « Printemps 2017 »** (accessible uniquement lorsque l'appel à projets est en cours, entre le 2 mai et le 20 juin 2017) **avant le 20 juin 2017 minuit.**

Les formulaires de demande de subvention sont ensuite examinés par l'équipe de la Fondation qui vérifie que les propositions sont éligibles et présélectionne celles qui répondent le mieux aux objectifs et priorités de la Fondation.

Chaque porteur de projet recevra la notification de la décision de la Fondation mi-juillet 2017 (présélection pour la phase suivante ou refus) par email uniquement (pas de réponse par téléphone).

- **Phase 3 : Dépôt et instruction des dossiers de demande subvention**

Les organisations présélectionnées ont ensuite jusqu'à la fin du mois d'août 2017 pour remplir en ligne **un dossier complet de demande de subvention**, en joignant certaines pièces administratives.

Une fois remplis, les dossiers de demande de subvention font l'objet d'une instruction approfondie, visant à évaluer la solidité de l'organisme et du projet, ainsi que leur adéquation avec les critères de la Fondation. Suite à l'instruction, l'équipe présélectionne les projets à présenter au **Comité Exécutif de la Fondation.**

- **Phase 4 : Décision du Comité Exécutif de la Fondation**

Le **Comité Exécutif de la Fondation** examine les projets présélectionnés par l'équipe et sélectionne ceux qui seront soutenus par la Fondation. L'équipe de la Fondation informera chaque porteur de projet de la décision finale du Comité Exécutif.

En fonction du nombre de dossiers reçus, le Comité Exécutif se réserve la possibilité d'examiner les projets présélectionnés en deux sessions, dont l'une serait organisée courant novembre 2017, et l'autre au premier trimestre 2018. Le cas échéant, les porteurs de projet seront informés début septembre 2017 de la session de présentation de leur projet, déterminée en fonction du calendrier de chaque projet.

Modalités de soutien

Le montant de la subvention accordée dépendra des besoins du projet. La moyenne des subventions accordées est de 15 000 € par an environ.

Pour autant que les dépenses soient justifiées, la Fondation peut financer aussi bien des investissements, des frais de personnel ou de fonctionnement, en phase de démarrage ou de développement du projet.

Attention : Si les organismes et/ou les projets faisant l'objet de la demande auprès de la Fondation peuvent bénéficier de subventions publiques, la Fondation ne finance pas le fonctionnement régulier des organismes ou les projets relevant intégralement de l'action publique.

Suivi et évaluation des projets

Tout porteur de projet soutenu par la Fondation s'engage à respecter la procédure de suivi-évaluation mise en place par l'équipe de la Fondation afin de suivre l'avancement des activités, contrôler l'utilisation des fonds et mesurer les résultats obtenus de chacun des projets qu'elle soutient. Les porteurs de projets soutenus sont ainsi invités à envoyer au moins un bilan d'activité annuel et un bilan financier selon la trame envoyée par la Fondation par mail. Le bilan d'activité comprend notamment un relevé des indicateurs de suivi et d'évaluation du projet définis dans le dossier de demande de soutien présenté à la Fondation. Le reporting demandé peut être semestriel si la Fondation le spécifie.

La Fondation se réserve le droit de visiter et/ou de faire auditer les projets soutenus.

Communication

Tout porteur de projet soutenu par la Fondation s'engage à faire figurer sur tous les documents concernant le projet soutenu le logotype de la Fondation qui sera fourni à cet effet ou, à défaut si le support ne s'y prête pas, la mention « avec le soutien de la Fondation RAJA-Danièle Marcovici » ou « projet soutenu par la Fondation RAJA-Danièle Marcovici ». Une copie des différents supports où est mentionnée la Fondation RAJA-Danièle Marcovici (logotype ou texte) devra être adressée à la Fondation.

Par ailleurs, l'organisme s'engage à fournir à la Fondation RAJA-Danièle Marcovici tous les documents (textes, photos, vidéos, musiques, etc.), libres de droits, permettant d'assurer la promotion du projet et du partenariat dans les supports de communication internes et externes de la Fondation ou lors d'événements organisés par la Fondation.

Comment déposer une demande

Les demandes de soutien s'effectuent en ligne : <http://projets.fondation-raja-marcovici.com/fr/>. Vous devrez d'abord créer votre compte utilisateur puis vous avez jusqu'au **20 juin 2017 à minuit** pour remplir et valider le formulaire de demande de soutien.

Si vous rencontrez des difficultés à compléter votre formulaire, vous pouvez consulter la [FAQ](http://projets.fondation-raja-marcovici.com/fr/faq/) : <http://projets.fondation-raja-marcovici.com/fr/faq/> ou contacter l'équipe de la Fondation.

Calendrier

02 mai - 20 juin 2017	Dépôt en ligne des formulaires de demande de soutien
Mi-juillet 2017	Notification de la décision (présélection pour la phase suivante ou refus)
Mi-juillet – fin août 2017	Dépôt en ligne des dossiers complets de demande de soutien (projets présélectionnés)
Septembre - octobre 2017	Instruction des dossiers. Les instructions pourront être poursuivies jusqu'au mois de décembre si une deuxième session du Comité Exécutif est prévue.
Mi- novembre 2017	Réunion du Comité Exécutif de la Fondation et notification de la décision finale. Une 2 ^e session du Comité Exécutif pourra avoir lieu au premier semestre 2018, en fonction du nombre de dossiers reçus.